



Envoyé en préfecture le 28/04/2025
Reçu en préfecture le 28/04/2025
Publié le
ID : 056-215600669-20250423-DEC_CNE_2025_31-AR

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOURIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2025 – 31

OBJET : Commune – Sécurisation d'un terrain de grands jeux, éclairé, en gazon synthétique - Demande de subvention pour les travaux de réalisation d'une clôture de protection du terrain

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain »,

CONSIDÉRANT le projet de création d'un terrain de grands jeux éclairé, en gazon synthétique, qui doit être sécurisé,

DECIDE

Article 1 : de demander une subvention de 10 000,00 € auprès de la FAFA, pour les travaux de sécurisation d'un terrain de grands jeux éclairé, en gazon synthétique, tel que prévu dans le plan ci-dessous :

Dépenses	€ HT	Recettes	
Clôture de protection du terrain - portillons - portails	65 873,82 €	FAFA	10 000,00 €
		Gourin	55 873,82 €
TOTAL	65 873,82 €	TOTAL	65 873,82 €

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.



Gourin, le 23 avril 2025

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H.

Reçu en Préfecture du Morbihan le

Certifié exécutoire

Publié le

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H

